

Canada ou les États-Unis peuvent demander la création de tels groupes pour régler des différends sur l'interprétation ou sur la mise en application de l'ALE.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874